

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA CMM**

**CONSULTATIONS PUBLIQUES DU PMGMR**

**S.I.I.C.H.P.L.G.**

**03/11/26**

Mercredi, 26 novembre 2003.

Secrétariat de la commission de consultation du  
PMGMR de la CMM.

**OBJET: recommandations sur la consultation PMGMR du S.I.I.C.H.P.L.G.**

Considérant que le LES Lachenaie est en opération depuis 1968 (35 ans ces jours-ci cf. BAPE p.1) et qu'il est maintenant rempli à pleine capacité (la preuve étant la demande du promoteur d'agrandir le site suivi des audiences du BAPE en mars 2003).

Considérant notre devoir de protéger la santé de la population qui vit à proximité.

Considérant la proximité du nouvel hôpital du LES Lachenaie.

Considérant les risques pour la santé reliés à la pollution de l'air, à l'augmentation significative du bruit causée par les camions et machinerie lourde, aux "odeurs", à l'augmentation de la population des goélands qui vient se nourrir à ce LES.

Considérant l'atteinte à la qualité de la vie et l'iniquité sociale envers les citoyens qui vivent à proximité du LES Lachenaie et qui inclut une grande partie de nos membres.

Considérant l'augmentation du taux d'hospitalisation des enfants de 1 à 5 ans pour des problèmes respiratoires dans la région de Lanaudière (BAPE p. 56) et que cet excès d'hospitalisation se trouverait à Repentigny situé sous les vents dominants.

Considérant le devoir des municipalités d'atteindre les objectifs de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

Considérant que la région de Lanaudière compte environ 5% de la population québécoise (BAPE p.35) mais qu'elle reçoit 50% (Lachenaie 33%, St-Thomas de Joliette 18%) des matières résiduelles en provenance des municipalités de la CMM.(PMGMR p.36)

Considérant que le projet du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMM propose dans son scénario no. 1: la collaboration interrégionale. Cela signifie que le LES Lachenaie continue à opérer et par le fait même que la demande d'agrandissement pour les 25 prochaines années demandée par le promoteur BFI-UTL soit approuvée par le gouvernement.

Considérant qu'en 2001, selon les tableaux du PMGMR de la CMM, la couronne nord représente 6% de la population de la CMM mais qu'elle subit à elle seule les inconvénients reliés au site d'enfouissement sur son territoire.

Considérant que le LES Lachenaie ne sera plus un lieu d'enfouissement des matières résiduelles mais plutôt **un lieu d'empilement** de celles-ci.


Considérant le fait que 2 scénarios seulement étaient présentés et que le scénario no.1 proposé dans le PMGMR de la CMM revient au statu quo, permettez-nous de trouver aberrant, insultant et inacceptable ce scénario. Nous constatons que plusieurs municipalités de la CMM sont atteintes du "*syndrome pas dans ma cour*".

Le Syndicat des Infirmiers et Infirmières du Centre Hospitalier Pierre-Le Gardeur recommande:

1-La fermeture du LES Lachenaie dans les délais les plus brefs tout en n'excédant pas 2008 soit l'année d'atteinte des objectifs de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

2-L'autonomie complète pour chacune des 5 régions visées du territoire de la CMM.( Ceci nous semble le seul scénario envisageable.)

3- L'exclusion des MRC Des Moulins et l'Assomption des scénarios no.2 dans les endroits potentiels pour de nouveaux LES dans la région de la couronne nord, celles-ci ayant contribuées depuis 1968.



Lyne Bouchard, Prés. S.I.I.C.H.P.L.G.